

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À UNE DÉCLARATION OU AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

### ----- POUR UN CAPTAGE PERMANENT D'EAU SOUTERRAINE

#### Dans quel cas devez-vous fournir ces informations complémentaires ?

Lorsque vous introduisez une déclaration ou une demande de permis d'environnement pour un captage d'eau souterraine permanent, vous devez également fournir le présent formulaire complété et les documents à joindre.

La rubrique concernée par ce formulaire est la rubrique **62.3 A**, **62.3 B** et **62.3 C**.

#### Contexte juridique

Le présent formulaire est demandé en application de l'article 10 de [l'arrêté](#) du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 08/11/2018 réglementant les captages dans les eaux souterraines et les systèmes géothermiques en circuit ouvert (MB 20/02/2019).

#### Comment nous faire parvenir ces informations complémentaires ?

Le présent formulaire complété et les documents à joindre doivent être repris dans les **annexes complémentaires** du formulaire de demande de permis d'environnement. Vous devez donc fournir autant de copies de ces informations complémentaires que d'exemplaires demandés pour le formulaire de demande de permis d'environnement ou de demande de prolongation d'un permis d'environnement.

## I Localisation de la prise d'eau souterraine

- **Parcelle cadastrale sur laquelle se trouve le captage d'eau :**

Le demandeur est-il le propriétaire de la/des parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) par la prise d'eau souterraine?

Oui

Non, joignez en **document 1** l'accord du propriétaire du terrain (ou son mandataire) pour la mise en place des travaux de prise d'eau souterraine sur son terrain.

- **Coordonnées Lambert 72 du captage d'eau souterraine, si connues :**

X (m) :

Y (m) :



## II : Identification

- **Identité de l'entreprise chargée du forage :**

Nom (personne physique ou personne morale) :

Forme juridique (personne morale) :

N° BCE (banque carrefour des entreprises) :

Rue :

N° : Bte :

Commune :

Code postal :

Pays :

Website :

### Contact

Personne à contacter par Bruxelles Environnement dans le cadre de la demande :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

GSM :

Tél. :

- **Identité de l'expert hydrogéologue (en cas de projet) :**

Entreprise :

N° BCE (banque carrefour des entreprises) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

GSM :

Tél. :

## III : Nature de la prise d'eau

- Puits :
  - nombre :
  - profondeur (m) :
  - diamètre du forage (mm) :
  - diamètre externe/interne du tubage PVC (mm) :
  - cote supérieure des crépines par rapport à la surface (m) :
  - cote inférieure des crépines par rapport à la surface (m) :
- Piézomètres :
  - nombre :
  - profondeur (m) :
  - diamètre du forage (mm) :
  - diamètre externe/interne du tubage PVC (mm) :
  - cote supérieure des crépines par rapport à la surface (m) :
  - cote inférieure des crépines par rapport à la surface (m) :
- Galeries drainantes/draines :
  - longueur (m) :
  - profondeur (m) :
- Autre :



## IV Débit

- **Nombre maximal de mètres cubes à prélever par jour et par an:**
  - ..... m<sup>3</sup>/jour
  - ..... m<sup>3</sup>/an
- **En cas d'usage industriel :**
  - ..... % du débit affecté à la réfrigération
- **En cas d'usage agricole:**
  - ..... % du débit affecté à l'arrosage
- **En cas d'usage domestique**
  - ..... % du débit affecté au fonctionnement d'une pompe à chaleur
- **Dispositif de prélèvement:**
  - Type de pompe:
    - Pompe immergée
    - Pompe de surface (aspirante)
    - Autre :
  - Débit nominale en m<sup>3</sup>/h:

## V Usage de l'eau captée (cocher une ou plusieurs possibilités)

- Distribution publique (alimentation du réseau public de distribution d'eau potable),
  - Consommation humaine (<10m<sup>3</sup> par jour et pour 50 personnes ou moins),
  - Consommation humaine (>10m<sup>3</sup> par jour ou pour plus de 50 personnes),
  - Utilisation pour la préparation/rinçage d'aliments,
  - Sanitaires (douches, bains),
  - Sanitaires (toilettes),
  - Bains publics,
  - Piscine (publique ou privée),
  - Arrosage,
  - Usage agricole,
  - Elevage,
  - Car-wash,
  - Salon-lavoir/blanchisserie,
  - Refroidissement,
  - Autre :
- 
- Dans le cas où l'eau est destinée à **la consommation humaine (moyenne annuelle ≤ 10m<sup>3</sup>/jour et pour ≤ 50 personnes) à la fabrication de denrées alimentaires, soit à alimenter des bassins de natation, des piscines publiques ou installations publiques de bain et douches**, joindre **en document 2** une note technique, établie par un expert hydrogéologue, permettant de conclure à l'absence de risque significatif de contamination des eaux souterraines captées au droit de la/des prise(s) d'eau. Cette note détaille les éventuelles mesures de protection prévues pour prévenir toute contamination des eaux souterraines ainsi que les mesures de contrôle de la qualité de l'eau.
  
  - Dans le cas où l'eau est destinée à alimenter **le réseau public de distribution d'eau potable ou à fournir de l'eau destinée à la consommation humaine (moyenne supérieure à 10m<sup>3</sup> par jour ou pour plus de 50 personnes)**, joindre **en document 3** une proposition de délimitation d'une zone de captage et de zones de protection autour du captage.



Cette proposition comporte :

- 1° une note explicative et tout document relatif aux mesures et calculs justifiant la proposition de délimitation des zones suivantes :
  - l'aire géographique de la zone de captage est délimitée par une ligne située à une distance comprise entre 10 m et 30 m de la limite extérieure de l'installation de prise d'eau établie à chaque point de captage;
  - la zone de protection I, délimitée par l'ensemble des points au départ desquels l'eau peut atteindre le captage d'eau souterraine après un temps inférieur à 24 heures;
  - la zone de protection II, délimitée par l'ensemble des points au départ desquels l'eau peut atteindre le captage d'eau souterraine après un temps compris entre 24 heures et 50 jours;
  - la zone de protection III, délimitée par l'aire d'alimentation du captage, à l'exclusion des zones I et II précitées ;
- 2° un plan dressé à une échelle adéquate où sont indiquées la situation et les limites de la zone de captage et des zones de protection I, II et III proposées.

## VI Hydrogéologie [①](#)

- sélectionnez l'Unité Hydrogéologique Bruxelloise visée

Unités Hydrogéologiques Bruxelloises (UH/RBC)		Unités Stratigraphiques Bruxelloises (US/RBC)
<input type="checkbox"/>	UH/RBC_1 Système aquifère du quaternaire	US/RBC_11 Remblais
		US/RBC_12 Couverture limoneuse des plateaux
		US/RBC_13 Argiles alluviales
		US/RBC_14 Limons, sables et graviers alluviaux
<input type="checkbox"/>	UH/RBC_2 Aquifères sableux perchés bruxellois	US/RBC_21 Sables de Diest
		US/RBC_22 Sables de Bolderberg
		US/RBC_23 Sables et argiles de Sint-Huilbrechts-Hern
		US/RBC_24 Argiles de Maldegem (membre de Zomergem)
		US/RBC_25 Sables de Maldegem (membre de Onderdale)
<input type="checkbox"/>	UH/RBC_4 Système aquifère des sables de Wemmel, Lede, Bruxelles et Vlierzele	US/RBC_41 Sables de Maldegem (membre de Wemmel)
		US/RBC_42 Sables de Lede
		US/RBC_43 Sables de Bruxelles
		US/RBC_44 Sables de Gent (membre de Vlierzele)
<input type="checkbox"/>	UH/RBC_6 Aquitard des sables de Tielt	US/RBC_61 Sables et argiles de Tielt
<input type="checkbox"/>	UH/RBC_7 Aquitard des sables et argiles de Kortrijk	US/RBC_72 Sables et argiles de Kortrijk (membre de Moen)
		US/RBC_73 Argiles de Kortrijk (membre de Saint Maur)



<input type="checkbox"/>	UH/RBC_8 Aquifère des sables du Landénien	US/RBC_81 Sables de Hannut (Membre de Grandlise)
<input type="checkbox"/>	UH/RBC_10 Système aquifère des craies du Crétacé et du socle paléozoïque	US/RBC_101 Craies de Gulpen
		US/RBC_102 Socle Paléozoïque

- **Log de forage**

Joindre **en document 4** log prévisionnel (projet) dressé par un expert hydrogéologue ou le log définitif (existant) rédigé par l'entreprise de forage.

## VII Justification de la demande

Joignez en **document 5**, une justification du choix de l'unité hydrogéologique à exploiter. Justifier ce choix sur la base des besoins (débit, usage) et contraintes (productivité, qualité physico-chimique) du projet.

## VIII Planning

- **Pour les projets :**

- Date estimée pour la réalisation des travaux de forage :     /     /
- Date prévue mise en activité du pompage :             /     /

- **Pour les prises d'eau existantes :**

- Date réalisation des travaux de forage :     /     /
- Date début de mise en activité du pompage:         /     /

## IX Documents à joindre

Veillez à ce que les documents à joindre soient numérotés et remis conformément à cette liste (n° et ordre). Veuillez marquer une croix en regard des documents qui ont été joints. Si vous ajoutez des documents supplémentaires, veuillez compléter la liste ci-dessous.

**ATTENTION ! Les documents à joindre énumérés ici sont tous obligatoires, pour autant qu'ils soient nécessaires en fonction des réponses aux questions du formulaire.**

1		Accord du propriétaire du terrain (ou son mandataire)
2		Note technique concluant à l'absence de risque de contamination
3		Proposition de délimitation d'une zone de captage et des zones de protection
4		Log de forage
5		Justification de la demande

**Documents supplémentaires :**




Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

Date	jour L L mois L L année L L L L
Signature	
Prénom et nom	
Fonction	

**Toute information complémentaire, technique ou non, jointe au présent formulaire (p.ex. simulation des effets des pompes, coupes transversales,...) peut être utile. Des informations complémentaires pourront être demandées en cours de traitement du dossier.**

